

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTE N°045/2023  
portant autorisation d'occupation du domaine public  
RUE DU CANIGOU et AVENUE DE CANOHES  
8.3 VOIRIE

**Le Maire de la Commune de POLLESTRES,**

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la demande de [REDACTED] en date du 20 février 2023;

**CONSIDERANT** que les travaux de peinture sur la façade au 1 Rue du Canigou nécessitent une autorisation d'occupation du domaine public devant l'habitation du 1 Rue du Canigou faisant angle avec l'Avenue de Canohes;

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :** Du 27 mars au 05 Avril 2023 [REDACTED] est autorisée à occuper le domaine public par la pose d'un échafaudage en encorbellement sur le trottoir devant l'habitation située 1 Rue du Canigou faisant angle avec l'Avenue de Canohès, sans entraver la circulation de la rue du Canigou.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par [REDACTED]

Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 3 jours** avant le début du déménagement.

Un affichage réglementaire informera les piétons qui devront utiliser le trottoir d'en face.

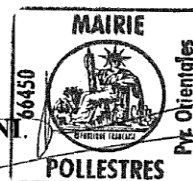
**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 02/03/2023.

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.*

Publication ou Notification le .....

Affiché du .....

06 Mars 2023

au .....

PAR DELEGATION DU MAIRE  
LE PREMIER ADJOINT

Catherine LEVY